

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2024-5187
OBJET	Recommander au conseil de modifier ou maintenir l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : BUDGET Demande d'achat : Non CT requis : Non Années du PTI : 2024		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS La Ville a procédé à l'embauche d'employés permanents dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI). Ces employés étaient initialement affectés à des programmes ou projets spécifiques financés jusqu'au 31 décembre 2023. L'imputation à un nouveau programme ou projet, ainsi que la poursuite de l'imputation doivent désormais être établis, avec les crédits engagés, pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. À partir du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, ces employés permanents seront affectés aux programmes, projets et sources de financement mentionnés dans le document joint au sommaire décisionnel.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Les crédits seront engagés pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024. Par la suite, un sommaire décisionnel sera produit chaque année pour confirmer l'imputation de chaque ressource ainsi que les sources de financement associées. Le coût total de l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 est estimé à 2 277 716 \$. Les financements utilisés seront les suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Le règlement L-13025 pour un montant de 142 080 \$ - Le règlement L-12900-F pour un montant de 323 500 \$ - Le règlement L-12979-F pour un montant de 271 400 \$ - Le règlement L-12987-F pour un montant de 760 200 \$ - Le règlement L-13084-F pour un montant de 115 600 \$ - Le règlement L-13123-F pour un montant de 129 600 \$ - La réserve financière pour le service de l'eau pour un montant de 535 336 \$ De plus, la disponibilité aux différents programmes et projets énumérés dans le document annexé permettra d'absorber ces dépenses en 2024.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2024-5187
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de modifier ou maintenir l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, soit:</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12900-F un montant de 323 500 \$ sur un terme de 10 ans;</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12979-F un montant de 271 400 \$ sur un terme de 20 ans;</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12987-F un montant de 760 200 \$ sur un terme de 5 ans;</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13084-F un montant de 115 600 \$ sur un terme de 10 ans;</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13123-F un montant de 129 600 \$ sur un terme de 10 ans;</p> <p>d'autoriser des crédits au montant de 535 336 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.</p>		